

# **Projet Educatif De Territoire 2021-2024 AVEC plan mercredi OUI**

**NOMS DE LA COLLECTIVITE QUI  
PORTE LE PEDT :**

**RUY-MONTCEAU**

**COORDONNES DE LA PERSONNE A CONTACTER :**

**Mme Rupaire Sonia, coordinatrice Enfance  
Jeunesse**

**Tel : 04.74.43.57.45**

**Mail : s.adrouche@ruy-montceau.fr**

## INTRODUCTION

Le temps libre des enfants et des jeunes constitue un espace éducatif, complémentaire de la vie familiale et de l'école.

Parce que l'enfant y trouve des occasions de se confronter à ses pairs et à d'autres adultes :

- C'est un temps privilégié de la découverte de soi, de renforcement et d'élargissement des valeurs et des repères acquis dans l'éducation familiale
- Il constitue un espace privilégié de la découverte des autres et de la vie sociale qui facilite la rencontre avec d'autre système de valeurs, de comportement, permettant aux enfants et aux jeunes de mieux se situer dans la société.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie » mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect de l'enfant, son rythme de vie et sa sécurité physique et morale sont prioritaires, la commune de Ruy- Montceau a souhaité se donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

Dans ce contexte éducatif, la famille, l'école, l'accueil périscolaire et tous les acteurs du temps libres se doivent de collaborer pour favoriser l'épanouissement individuel et social de chaque enfant et jeune.

L'ensemble des contraintes de la vie en milieu rural (Montceau) ou péri-urbain nécessite la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire. Situé à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, vie familiale), l'accueil périscolaire est un mode de garde ouvert aux enfants de l'école maternelle et primaire, aux heures qui précèdent ou suivent la classe.

Le PEDT a pour objectif de proposer des activités éducatives à l'ensemble des enfants inscrits, afin de favoriser leur curiosité intellectuelle et le plaisir d'apprendre, dans une cohérence éducative avec les différents acteurs éducatifs de la commune. En effet, il devrait permettre de développer un projet éducatif concerté permettant de mettre en cohérence ce qui existe déjà et les actions à venir.

Les pages suivantes présentent de façon synthétique nos activités municipales existantes dirigées vers l'Enfance et la Jeunesse.

## Objectifs Pédagogiques mis en œuvre

La ville de Ruy-Montceau souhaite que ses orientations soient appliquées dans le respect de certaines valeurs.

**La Solidarité** : doit être développée pour mettre en œuvre des mécanismes de coéducation impliquant tous les acteurs de la vie de l'enfant.

**L'Egalité et le respect** : garantir l'égalité d'accès aux loisirs et l'égalité des chances de réussite pour tous dès le plus jeune âge.

**L'écologie** : Les questions d'environnement et de développement durable font partis des priorités nationales ; construire des jeunes plus respectueux de leur environnement et devenir des citoyens écoresponsables.

**La connaissance** : La connaissance regroupe différentes notions, pour accumuler un savoir, un savoir-faire.

### D) LES OBJECTIFS DU PEDT PLAN MERCREDI

| Valeurs           | Objectifs Généraux                                                                                                                                                                                                                     | Objectifs Opérationnels                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Solidarité</b> | Développer l'intérêt collectif,<br>Créer une dynamique participative,<br>Favoriser la mixité sociale et s'unir autour de la notion de partage<br>Permettre à chacun d'accepter et de comprendre l'autre en faisant preuve de tolérance | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le lien intergénérationnel à travers des actions partenariales,</li> <li>- Reconnaître l'autre</li> <li>- Échanger, partager, construire avec les autres, faire ensemble, vivre le collectif positivement</li> <li>- S'entraider, avoir le sens de l'engagement (esprit solidaire, sens de l'intérêt collectif)</li> <li>- Prise en charge des enfants porteurs de handicaps afin de reconnaître les différences comme une source d'enrichissement personnel.</li> </ul> |

|                             |                                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Egalité et Respect</b>   | <p>Le droit à l'éducation pour tous et à l'égalité des chances,<br/>Promouvoir l'égalité des chances par l'accès à la culture, aux activités de découvertes, sportives et socioculturelles</p>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer l'accueil et l'accès de l'enfant ou adolescent porteur de handicap aux institutions dans un cadre ordinaire de scolarité, de loisirs et de vie.</li> <li>- S'investir librement dans des projets individuels et collectifs (libre Arbitre)</li> <li>- Renforcer l'égalité Filles/Garçons</li> <li>- Développer par la pratique sportive, l'esprit d'équipe, la coopération, le respect des règles, l'adversaire et de l'arbitre, le dépassement de soi.</li> </ul> |
| <b>Ecologie</b>             | <p>Sensibiliser le jeune public au développement durable, Responsabiliser les enfants et les adultes sur l'importance du respect de l'environnement afin d'y développer une démarche éco-citoyenne.</p> | <p>Sensibiliser les enfants à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La connaissance et au respect de l'environnement : découverte et respect de la nature (jardinage, exploration), maîtrise des énergies, recyclage des déchets, etc. ;</li> <li>- L'alimentation avérée (éducation au goût, aux produits naturels, de saison, etc.) et la santé ;</li> <li>- La consommation raisonnée et solidaire.</li> </ul>                                                                                          |
| <b>Connaissance /Savoir</b> | <p>Développer le Savoir-Faire et Savoir-Etre de chaque jeune.<br/>Favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation, à l'autonomie et à l'engagement citoyen.</p>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'Education artistique et culturelle à travers des actions éducatives, rencontres, sur les temps scolaires, périscolaire et extrascolaires.</li> <li>- Accompagner l'enfant à exprimer ses choix, agir, pratiquer, afin de permettre sa propre expérience</li> <li>- Réinvestir des compétences acquises dans la famille, l'école, le temps péri ou extrascolaire afin de renforcer ses savoirs faire.</li> </ul>                                                |

### III) DIAGNOSTIC PREALABLE

#### a) Périmètre et public du PEDT:

Territoire concerné: Commune de Ruy-Montceau

La commune de Ruy-Montceau se situe dans le Nord-Isère à proximité immédiate de Bourgoin-Jallieu. Elle se place au cœur de la région Rhône-Alpes en étant située à 50 Km à l'est de Lyon, 60 Km à l'ouest de Chambéry et 75 Km au nord de Grenoble. Bordée par les communes de Saint-Savin et Montcarra (au nord), Rochetoirin (à l'est), Cessieu et Sérézin de la Tour (au sud), Nivolas-Vermelle et Bourgoin-Jallieu (à l'ouest), cette commune a une superficie de 20,81 Km<sup>2</sup>. Ruy-Montceau est une commune d'environ 4 700 habitants avec un habitat principalement densifié autour des bourgs de Ruy et de Montceau.

Ruy-Montceau présente, pour l'année scolaire 2020/2021, un effectif de 411 élèves répartis dans 16 classes. (Ouverture d'une 17ème classe élémentaire pour la rentrée de septembre 2021). Sur le plan administratif, elle fait partie du canton de Bourgoin-Jallieu et de l'arrondissement de La Tour du Pin. Elle appartient également à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale: «la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère » (CAPI).

#### b) Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat)

| Etablissements      | publics | Total |
|---------------------|---------|-------|
| Ecoles maternelles  | 1       | 1     |
| Ecoles élémentaires | 2       | 2     |

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés :

- Ecole primaire publique KIMMERLING de Montceau : 128 élèves
- Ecole maternelle publique centre de Ruy : 91 élèves
- Ecole élémentaire publique centre de Ruy : 192 élèves
- Total des élèves : 411

c) Périodes de la journée et/ou de la semaine concernées par le PEDT :

Conformément au décret ministériel n° 2018-647 du 23 juillet 2018 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des nouveaux rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, la commune de Ruy-Montceau propose une organisation des temps scolaires et périscolaires comme suit :

| <u>Jour</u> | <u>Garderie du Matin</u> | <u>Matin (temps scolaire)</u> | <u>Pause méridienne et temps de restauration scolaire.</u> | <u>Après-midi (temps scolaire)</u> | <u>Garderie du soir</u> |
|-------------|--------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------|
| lundi       | 7h30-8h20                | 8h30-11h30                    | 11h30-13h20                                                | 13h30-16h30                        | 16h30-18h30             |
| mardi       | 7h30-8h20                | 8h30-11h30                    | 11h30-13h20                                                | 13h30-16h30                        | 16h30-18h30             |
| mercredi    | 7h30-9h00                | Temps périscolaires ALSH      |                                                            |                                    | 17h-18h30               |
| jeudi       | 7h30-8h20                | 8h30-11h30                    | 11h30-13h20                                                | 13h30-16h30                        | 16h30-18h30             |
| vendredi    | 7h30-8h20                | 8h30-11h30                    | 11h30-13h20                                                | 13h30-16h30                        | 16h30-18h30             |

d) Mode d'inscription aux activités proposées :

|                 |                   |                 |
|-----------------|-------------------|-----------------|
| A l'année : oui | Trimestriel : oui | Modulable : oui |
|-----------------|-------------------|-----------------|

|               |              |                                                 |
|---------------|--------------|-------------------------------------------------|
| Gratuit : non | Payant : oui | Payant pour les activités après la classe : oui |
|               | Tarif : QF   | Tarif : QF                                      |



Cf. règlements intérieurs en annexe

Temps mercredi : en délégation : présentation grille plan mercredi et projet pédagogique ALSH en annexe.

**Modalités d'information des familles :**

- Espace citoyens sur le site de la commune/mailing ciblé
- Sur le site internet de la commune
- Bulletin municipal
- Panneaux lumineux municipaux
- Tracts et information par les cahiers de liaisons des élèves

**Activités périscolaires :**

**e) Les temps périscolaires : garderie et pause méridienne.**

**A Ruy :**

Les temps périscolaires ont lieu dans un bâtiment neuf à proximité des écoles, où tout a été pensé pour le bien de l'enfant. Il est lumineux, acoustique, sécurisé, aéré et spacieux. Le bâtiment offre de multiples facettes où chaque enfant peut passer un moment privilégié.

**A Montceau :**

Les temps périscolaires ont lieu dans un bâtiment récent avec toutes les commodités sécurisées qui favorisent l'épanouissement de l'enfant. Il est intégré dans l'espace scolaire. Des salles annexes communales, sont mises à disposition.

L'amplitude horaire d'accueil de l'enfant répond aux demandes des familles du fait de l'éloignement du travail, tout en maîtrisant le rythme de l'enfant. (Celui-ci a été modifié suite aux réponses du questionnaire d'Avril 2021, passant de 18h15 à 18h30.

La garderie du midi permet une souplesse aux familles qui voudraient les récupérer.

Elle n'est pas déclarée en accueil de loisirs auprès de la DDSC mais respecte les normes préconisées d'encadrement des enfants. La garderie sera déclarée en ACM dans le premier semestre 2022.

**Propositions d'activités :**

- Des jeux sportifs
- Des jeux de société
- Des activités manuelles
- Des temps de repos ou de lecture sur des matelas
- D'offrir un espace pour les enfants qui souhaiteraient faire leurs devoirs

Ces temps de garderie permettent de rythmer la journée de l'écolier, en introduisant de façon équilibrée, des séquences de décompression en parfaite adéquation avec la chronobiologie de l'enfant.

**f) Activités extrascolaires :**

**L'accueil de loisirs de Ruy-Montceau**

Il s'organise dans le bâtiment de 800m<sup>2</sup> inauguré en 2016, c'est un endroit spacieux, lumineux avec des codes couleurs. Tout a été pensé en termes de sécurité, de déplacement, de hauteur et de confort acoustique.

Cette construction est un lieu où il fait « bon vivre » pour les enfants mais aussi pour les adolescents pour lesquels un espace a été réservé et pour les petits, une salle de sieste a été spécialement réfléchi et identifiée.

Il est organisé par la commune et sous sa responsabilité. La gestion en est déléguée à la fédération d'éducation populaire Léo Lagrange Centre Est et suivie régulièrement par la Municipalité au sein de Comités de pilotage et de réunions techniques.

Il s'adresse aux enfants de Ruy-Montceau de 4 à 17 ans dans le cadre d'activités éducatives sur un temps de loisirs et de détente, les enfants venant de l'extérieur sont accueillis sous conditions.

Sa capacité d'accueil est d'au maximum 24 enfants de 4 à 5 ans, de 45 enfants de 7 à 10 ans et de 24 enfants de 11 à 17 ans soit 89 enfants.

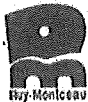
Il fonctionne la première semaine de chaque période de petites vacances scolaires et 4 semaines en été.

L'accueil de loisirs est un lieu favorisant :

- L'accueil et la garde des enfants dans le respect et la compréhension de chacun, de sa personnalité et de sa différence (enfants de toutes origines, religions et porteur de handicap)
- L'apprentissage de la vie en collectivité avec ce qu'elle implique de solidarité, de partage, d'éveil à la citoyenneté et d'autonomie.
- L'épanouissement de chacun par une pratique d'activités ludiques dans un cadre sécurisé.
- La sensibilisation à leur environnement.
- La découverte de moyens artistique favorisant l'expression et la créativité.
- La découverte d'autre mode d'hébergement, tel que des mini séjours et des séjours.

Le centre de loisirs est un espace de dialogue, d'actions et de réalisations de projets pour et avec les jeunes, un endroit où l'enfant peut apprendre à aimer, respecter,





comprendre et apprécier le milieu où il vit. Il permettra aux enfants de Ruy et Montceau, éloignés de, par leur école et leur cantine de pouvoir se rapprocher.

Il est encadré par des animateurs professionnels ou en passe de le devenir, ce sont essentiellement des jeunes de la commune ou, qui la connaissent bien, pour certains, issus de nos encadrants périscolaires.

Ce choix d'encadrement permet de sécuriser, de fidéliser et d'augmenter le temps de travail de ce personnel tout en veillant sur la sécurité des enfants avec des repères coutumiers.

L'accueil de loisirs organise ses activités en lien avec l'environnement associatif et communal de Ruy-Montceau.

L'accueil de loisirs apporte une réponse en termes de garde et « d'occupation du temps libre » des enfants aux familles quelle que soit la situation économique et sociale des parents avec le souci d'un partenariat éducatif établi avec eux.

En annexe de l'accueil de loisirs sont proposées des veillées et des mini-camps ayant pour objectifs de favoriser l'autonomie de l'enfant, la découverte de la vie en collectivité, les notions d'échange et de partage...

#### ● Les séjours de vacances :

En partenariat avec la Fédération Léo-Lagrange et la Ligue de l'enseignement 38, 3 séjours sont proposés annuellement :

- Un séjour Neige/ski aux vacances de février : 7 jours en direction des 11-17 ans
- Un séjour été : 8 jours en direction des 11-13 ans
- Un séjour été ado : 11 jours en direction des 14-17 ans
- Des mini camps

#### ● Les associations :

Elles participent pleinement aux activités scolaires, extra et périscolaires. Elles sont associées à la mise en place d'activités sur ces différents temps. Elles sont force de proposition.

### ● Actions jeunes :

Il a été mis en place :

- La soirée familiale d'Halloween, qui mobilise et rassemble plusieurs générations chaque année.
- La participation aux commémorations
- La participation au repas du CCAS
- La commune de Ruy-Montceau accompagne et propose des formations BAFA aux jeunes de la commune.

Un conseil des jeunes est créé à partir de juillet 2021.

### Equipements de la commune :

- 2 city parcs : un sur la commune de Montceau et un sur la commune de Ruy
- 3 aires de jeux
- Un parcours de santé
- Un hall des sports
- Un stade
- Une médiathèque

### Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- **Une volonté politique forte** de permettre à chaque enfant d'accéder à des activités culturelles et sportives et de leur donner les mêmes chances.
- **Une longue expérience de partenariat** entre la Commune, les écoles, les associations...
- Une collaboration entre l'Education Nationale et les services municipaux avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, une attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels (classes découvertes, VPI, intervenants extérieurs qualifiés pour les activités sportives...).
- Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'accueil de l'enfant, de l'animation, de la gestion des conflits, de la culture avec une exigence de qualité et de réactivité.
- Une volonté de mise en valeur des compétences des agents, des équipes pluridisciplinaires qui s'enrichissent des atouts de chacun.
- Un travail de mutualisation intercommunal sur la formation et le recrutement des agents.

- De bénéficier d'un bâtiment de 800m<sup>2</sup> spacieux et lumineux, inauguré en 2016. Où tout a été pensé en termes de sécurité, de déplacement, de hauteur et de confort acoustique, il est dédié aux activités extra et périscolaires.
- Des éducateurs sportifs de la Fraternelle (qualité, sécurité) mis à la disposition des écoles
- Un partenariat avec la médiathèque de la CAPI et la bibliothèque de l'école qui a repris son dynamisme sous l'impulsion de quelques parents bénévoles.
- Une volonté de la commune de participer aux actions éducatives, aux conseils d'école, aux PAI.
- Un cadre sécurisé, réfléchi pour l'enfant avec du personnel qualifié.

**g) Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :**

- Ruy et Montceau sont deux bourgs géographiquement éloignés ce qui ne facilite pas la mobilité et la mise en commun d'activités.  
Dès le départ pour le collège, les jeunes quittent quotidiennement leur village pour la ville, font de nouvelles rencontres et pratiquent des activités situées en zone urbaine.
- Ruy-Montceau est en zone péri-urbaine avec peu d'infrastructures culturelles et sportives diversifiées, ce qui génère des déplacements organisationnels onéreux et souvent chronophages.
- Le recrutement et la formation des encadrants du fait des temps de travail morcelés
- Une difficulté à maintenir le taux d'encadrement réglementaire du fait des horaires atypiques proposés aux agents.
- Une proposition d'accueil à effectif maîtrisé du fait de la difficulté à trouver des animateurs diplômés.
- Le budget, le coût des projets
- La différence de rythme entre les enfants de maternelle et d'élémentaire
- La préservation de l'enfant d'une surabondance d'activités
- Le travail partenarial, difficile à mettre en œuvre sur la durée, avec les bénévoles, les associations et les encadrants
- Un changement organisationnel de la semaine qui demande du coup réactivité et adaptabilité de la part des agents, des élus.

#### h) Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

| Articulation / concertation                         | Modalités                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Équipe d'animation / équipe enseignante             | Pas de réunion actuellement entre les enseignants et l'équipe d'animation, le relais des informations est fait par la coordinatrice enfance jeunesse à l'équipe d'animation et par les directeurs l'école pour l'équipe enseignante. Il est très difficile de trouver des temps communs pour faire des rencontres, les emplois du temps étant très différents. |
| PEDT/socle commun                                   | Le comité de pilotage fait deux bilans par an afin de faire des propositions d'amélioration et des propositions de projets. Ce PEDT permet ainsi d'être évalué par tous les acteurs. Les comités techniques sont souvent plus réguliers.                                                                                                                       |
| PEDT / projet d'école                               | Les activités se font en lien avec les thèmes du projet d'école dans la mesure du possible (La fête des Lumières, le carnaval, ...)                                                                                                                                                                                                                            |
| PEDT/activités pédagogiques complémentaires         | Cette année les APC se font de 11h45 à 12h15, tous les jours de la semaine.                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| PEDT / projets pédagogiques des accueils de mineurs | Un projet pédagogique sera rédigé par la coordinatrice mais travaillé en concertation avec l'équipe d'animation en amont lors du passage en ACM.<br><br>Le projet pédagogique pour l'ALSH est rédigé par la directrice de Léo Lagrange et travaillé en amont avec les animateurs                                                                               |
| PEDT / programme de réussite éducative (PRE)        | Non Concerné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| PEDT / contrat de ville                             | Non Concerné                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

#### - Dispositifs existants

|                                                      |     |                                                                      |       |
|------------------------------------------------------|-----|----------------------------------------------------------------------|-------|
| Projet Éducatif Local (PEL)                          | Non | Programme de réussite éducative (PRE)                                | Non   |
| Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)                       | Oui | Études surveillées, études dirigées                                  | Non   |
| Contrat de ville                                     | Non | Dispositifs de soutien à la parentalité                              | Non   |
| Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) | Non | Enseignements artistiques spécialisés                                | Oui * |
| Accompagnement éducatif (module sport)               | Non | Projet territorial d'éducation artistique et culturelle ( PLEA) CAPI | Oui   |
| Accompagnement éducatif (autres modules)             | Non |                                                                      |       |



**° Contrat enfance jeunesse (CEJ) :**

- Intercommunal pour la partie Petite Enfance, compétence CAPI
- Communal pour les actions suivantes :

Accueil de loisirs sans hébergement

Séjours de vacances

Coordination

Formation BAFA

**° PLEA : Plan Local d'Education Artistique**

C'est une action phare de la CAPI (Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère), elle a pour objectif d'organiser, de promouvoir sur ce territoire un parcours d'éducation artistique et culturel pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes. L'éducation artistique et culturelle prend appui sur les artistes et les programmations artistiques des structures culturelles de tout le territoire de la CAPI (le conservatoire, les musées, « les abattoirs » et le théâtre du Velin) qui animent des projets sur tous les champs de la création artistique contemporaine.

En 2017/2018, le PLEA a permis à plus de 12 classes de la commune de la maternelle à l'élémentaire de s'impliquer dans un projet artistique animé par un artiste.

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires ALSH : oui : X ; non : ☐.

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire : oui : X ; non : ☐



## **Structure de pilotage :**

### **Le COPIL :**

- Il se compose d'élus concernés, des directeurs d'écoles, de parents délégués, de l'inspection d'académie, de présidents d'associations (selon projet) et de la coordonnatrice enfance-jeunesse, de la directrice de l'ALSH.
- Ce groupe anime et soutient une cohérence éducative en respectant le cadre réglementaire, assure un dialogue en concertation et toute sérénité, permet une mise en place d'une manière organisée et adaptée à tous les enfants.

### **Les COTECH:**

Ils sont souvent plus régulier car réalisés en petits comités et par corps de métiers ; la collectivité est systématiquement présente dans les réunions techniques.

## **Partenaires du projet :**

### **Partenaires institutionnels :**

CAF de l'Isère

CAPL : service mutualisation, médiathèque, R.A.M

DDCS

PLEA

### **Partenaires associatifs :**

Fédération Léo Lagrange Centre-Est

Fédération des œuvres laïques

GARM

Association « lire et faire lire » ?

DRAC

DASEN

Ligue de l'enseignement

### III) BILAN 2018-2021

#### A) Tableau des actions.

Un tableau récapitulatif permet de voir les différentes actions et rencontres réalisées.

|                   | Dates Rencontres                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Actions réalisées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Compte-Rendu                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Année 2018</b> | Année de création, réunion COPIL le 15/10/2018 pour présenter le PEDT, pas d'actions recensées en 2018. Départ de la coordinatrice Enfance Jeunesse en Août 2018.                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Année 2019</b> | 14/02/2019 : Cotech Mairie/<br>Directeurs/Directrice ALSH<br>Le 07/05/2021 : COPIL<br>13/06/2021 : Cotech Mairie/ Directrice ALSH<br>15/10/2019 : Cotech Mairie/ Directeurs Ecoles/Directrice ALSH                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 28/03/2019 : La grande Lessive</li> <li>- Réunions Bilan avec l'ensemble des intervenants/Référents du PEDT</li> <li>- Chasse aux œufs (avril 2019)</li> <li>- La soirée Jeux Parents enfants le 27/06/2021</li> <li>- Présentation du projet des peintures murales pour les 3 Ecoles avec l'Association La Coulure.</li> <li>- Création des règles de vie de l'accueil périscolaire par les agents en début d'année scolaire et envoyées aux parents par mail.</li> <li>- 31 octobre : soirée halloween</li> </ul> | Des documents seront joints en annexe ; compte-rendu COPIL et compte-rendu organisationnel, ainsi que le premier planning pour les fresques murales.<br>La soirée Halloween est préparées et organisées par les élus de la commune et Léo Lagrange s'occupe des jeux et de leur animation.<br>Arrivée de la nouvelle Coordinatrice Enfance Jeunesse en Mai 2019.                                 |
| <b>Année 2020</b> | L'année 2020 a été une année difficile pour la mise en application des actions du PEDT. La crise sanitaire a complexifié la mise en place d'actions communes. Il s'agit également d'une année d'élections Municipales ce qui marque une transition pour le fonctionnement.<br>03/2020 : Cotech Mairie/Directeurs | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 26/03/2021 : Grande lessive sur un fil</li> <li>- Création des règles de vie de l'accueil périscolaire par les agents en début d'année scolaire et envoyées aux parents par mail.</li> <li>- Automne 2020 : peintures murales dans les Ecoles.</li> <li>- 31 octobre : soirée halloween</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                  | Cette année, la priorité a été donnée à l'achèvement des peintures murales en octobre 2020 et novembre 2020.<br>La grande lessive comme initialement prévue le 26 Mars 2020 a été modifiée. Les enseignants ont proposé d'accrocher les dessins sur du fil suspendu aux fenêtres.<br>La soirée Halloween a été annulée en raison de la crise sanitaire.<br>(CF affiches et événements en annexe) |

|                       |                                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                             |
|-----------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                       | d'école/Directrice<br>ALSH : planning<br>intervention pour les<br>Peintures Murales.<br>26/08/2020 :<br>Réunion préparation<br>et validation d'un<br>nouveau planning<br>d'intervention |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                             |
| <b>Année<br/>2021</b> | 21/01/2021 : Cotech<br>Mairie/ Directeurs<br>Ecoles/Parents<br>délégues<br>20/05/2021 : COPIL                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- 21/01/2021 : Une<br/>vision conférence a été<br/>proposée aux<br/>directeurs et aux<br/>parents délégués afin<br/>de faire un point sur la<br/>partie restauration et<br/>loisirs. Un<br/>questionnaire<br/>numérique a été créé<br/>pour recenser les<br/>commentaires et<br/>besoins sur ces sujets<br/>du 7 au 23 avril 2021.</li> <li>- Mars 2021 : Création<br/>d'affiches pour le<br/>respect des gestes<br/>Barrières. (Cf. Article<br/>en annexe)</li> <li>- 20/05/2021 : Bilan et<br/>validation du PEDT par<br/>les acteurs éducatifs<br/>du territoire ;<br/>présentation des<br/>nouvelles actions</li> <li>- Octobre 2021 : La<br/>grande lessive est<br/>décalée en octobre<br/>2021</li> </ul> | Le résumé de ce questionnaire<br>sera mis en document annexe et<br>constitue un outil d'évaluation à<br>inclure dans le bilan du PEDT.<br>Le compte rendu du COPIL sera<br>joint en annexe. |

#### B) Les points à améliorer

Malgré trois années avec des changements et en raison de la crise sanitaire, le projet Educatif de Territoire de Ruy-Montceau vit avec les différents partenaires éducatifs. La fréquence des deux comités de pilotage par an n'est pas présente, il s'agit là d'un point à améliorer. La qualité de



l'offre périscolaire est elle aussi à améliorer, avec la formation des agents au BAFA ou au CAPE, cela permettra un taux d'encadrement adapté au futur ACM. L'harmonisation du cadre et des règles est –elle aussi à faire progresser, avec la mise en place l'école de à Ruy centre et bâtiment périscolaire de RUY, d'un permis à point qui fonctionne de façon très positive à Montceau. C'est un des projets pour le PEDT de 2021/2024. Le partenariat avec les associations sportives et culturelles est à développer sur le temps périscolaire également.

La communication est à améliorer, même si les informations sont à jour sur le site internet, il nous faut développer le nouvel outil acquis en 2020, le portail « Espace Citoyens ». Les comités techniques sont souvent utilisés car en effectif réduit, mais les COPIL sont à faire deux fois par an. Cependant, l'information descend toujours pour tous les acteurs. Les réunions en interne (avec le personnel périscolaire) se sont multipliées, mais dans un contexte sanitaire aussi complexe, il est difficile de mettre en place des plannings d'activités fixes. Les jeux en extérieurs et par groupes classes sont privilégiés.

Enfin, il avait été évoqué qu'une journée porte ouverte soit envisagée, avec une visite de tous les sites, écoles, bâtiments périscolaires. Nous en reparlerons en comité de pilotage de l'automne afin d'en définir les objectifs.

#### **IV) Perspective et projection 2021-2024**

Afin de donner une lisibilité d'actions sur cette prochaine période avec un PEDT Plan Mercredi, une série d'action va être mise en place pour le public enfance.

**A) Un accueil de loisirs périscolaire déclaré en ACM pour la garderie, ouvert à tous, et s'appuyant sur le projet éducatif, avec le principe de grille tarifaire selon le quotient familial (Année 2022). Les enfants seront encadrés par du personnel compétent en matière de petite enfance et d'enfance, diplômé et qualifié.**

- B) Généraliser le permis à point sur les 3 écoles et périscolaire
- C) La mise en place du tri sélectif et d'un composteur au sein des restaurants scolaires
- D) Développer les liens avec les associations pour créer de nouveaux projet (culturels, sportifs...
- E) Mettre en place des expositions (ex : la grande guerre...)
- F) La soirée Halloween
- G) La grande lessive soit au printemps, soit à l'automne.
- H) La soirée jeux de fin d'année scolaire
- I) Mettre en place une signalisation du bâtiment périscolaire
- J) Un projet de mise en place d'aide aux devoirs.
- K) Création d'un Cotech Mairie /Parents d'élèves pour les futurs projets.

En complémentarité, une série d'actions pour la jeunesse et les parents :

- Mise en place d'un conseil des jeunes pour les 9/ 17 ans autour de 4 thématiques : Développement Durable, Citoyenneté, Participation cérémonies et manifestation de la ville, lien intergénérationnel.
- Création et attentes du questionnaire famille.
- Développer des modes d'évaluation pour les actions



**Signataires du projet :**

Commune de Ruy-Montceau

DASEN

DDCS

**Date de signature prévue : juin 2021**

**Liste des annexes :**

Règlement intérieur des accueils périscolaires :

- Règlement intérieur du restaurant scolaire et de la garderie péri-restauration  
Projet pédagogique Accueil de loisirs
- Comptes rendus des Comités de pilotage 2019 et le 20/05/2021 bilan et validation  
PEDT 2021/2024
- Présentation Plan mercredi
- Annexes des actions passées
- 

Les actions communes du futur PEDT fera l'objet d'une présentation lors des premiers conseils d'école de l'année scolaire 2021- 2022.

**Il fait l'objet d'une convention signée entre la DASEN, le Maire et le Préfet de département.**

Fait le 30/06/2021

Le Maire,

  
Denis Giraud

